

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2015-21820/DENV

Nouméa, le 04 AOUT 2015

Le Chef de service,

à

Députée-Maire de la commune de Nouméa
16 rue du général Mangin
BP K1
98849 Nouméa cedex

Objet : mise en service d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) – Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Pendjari
Pièce jointe : déclaration du syndicat des copropriétaires de la résidence Pendjari de mise en service de son installation

Madame la Députée-Maire,

Conformément à l'article 415-7 du code de l'environnement de la province Sud, veuillez trouver ci-joint un exemplaire de la déclaration de mise en service du syndicat des copropriétaires de la résidence Pendjari pour son ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées, sis 91 rue du 24 septembre, Magenta, commune de Nouméa.

Cette installation a fait l'objet du récépissé de déclaration n° 2013-42690/DENV du 19 décembre 2013.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée-Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef de service des installations classées,
des impacts environnementaux et des déchets**